LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS

DEMANDE DE CITOYENNETÉ CANADIENNE - MINEURS (MOINS DE 18 ANS) EN VERTU DU PARAGRAPHE 5(1)

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez soumettre avec votre demande.
Consultez le guide d'instructions pour vérifier si vous devez fournir certains formulaires et documents indiqués dans la présente de contrôle, ou la totalité de ceux-ci.
S'il manque des documents mentionnés dans cette liste, le traitement de votre demande pourrait être retardé ou la demande pourrait vous être retournée.
Si vous envoyez plus d'une demande (c'est-à-dire pour des membres de la famille), chaque demande nécessite une liste de contrôle des documents. Si l'une des demandes est incomplète, toutes les demandes seront renvoyées.
Rassemblez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cochez ☑ chaque élément.

J'ai inclus les documents suivants :

☐ **Demande de citoyenneté canadienne – Enfants mineurs (moins de 18 ans) en vertu du paragraphe 5(1) (CIT 0403).**
- Rempli et validé pour générer une page de code à barres.
- Imprimé er signé avec une signature manuscrite.
- Placez la page de codes à barres sur le dessus de votre demande (si vous avez plus d'une demande, placez une page de codes à barres distincte sur chacune d'elles).

☐ **La Calculatrice de la période de présence effective en ligne OU formulaire Comment calculer la période de présence effective (CIT 0407).**
- Assurez-vous que la date de la demande utilisée dans la calculatrice et la date de signature sur le formulaire de demande sont les mêmes.

☐ **Photocopies en couleur de toutes les pages de passeport(s) et titre(s) de voyage du mineur couvrant la période d'admissibilité de cinq (5) ans, incluant les renseignements biographiques qui incluent : nom, photo, date et lieu de naissance, le numéro du document, les dates de délivrance et d'expiration.**
- Si la validité du passeport ou titre(s) de voyage du mineur a été prolongée, incluez une photocopie de la ou des pages contenant le ou les timbres de prolongation.
- Si le mineur n'a pas ces documents passeport ou titre(s) de voyage, fournissez une explication dans l'espace prévu à cet effet à la question 15 du formulaire de demande.

☐ **Photocopies en couleur de deux (2) pièces d'identité du mineur dont l'une comporte la photo du mineur.**
- Les documents doivent contenir le nom, la photo et le date de naissance du mineur (une seule doit avoir la photo du mineur).
- Si les pièces d'identité du mineur contiennent de l'information sur les deux côtés, fournissez une photocopie des deux côtés.
- Une copie de la page biographique du passeport / titre de voyage du mineur qui peut compter une (1) de les pièces d'identité personnelle.

☐ **Photocopie de la preuve attestant que vous êtes la personne ayant la garde du mineur ou que vous êtes légalement autorise à agir en son nom.**
- **Exception:** Si le mineur demande une dispense à l'obligation de faire effectuer la demande par une personne autorisée en son nom, il doit cocher les cases des questions 1 et 19.
- Consultez «Qui peut présenter une demande au nom d'un mineur?» et «Étape 3 – Rassemblez les documents» dans le guide d'instructions.

☐ **Deux (2) photos de citoyenneté identiques du mineur.**
- Doivent répondre aux exigences des spécifications des photographies de la Demande de citoyenneté – Spécifications de la photographie.

☐ **Pour les mineurs de moins de 14 ans : les photocopies de tous les dossiers scolaires officiels :**
- Les bulletins scolaires.
- Les relevés de notes.
- Les feuilles de présence.
- Si le mineur ne dispose pas de documents scolaires officiels, veuillez expliquer pourquoi à la question 13 de la demande.

☐ **Reçu pour les frais.**
- Payer les frais en ligne et veuillez inclure la copie du reçu de paiement indiquant la somme payée.
- Consultez « Étape 5 – Payez les frais » dans le guide d'instructions.

☐ **Cette liste de contrôle des documents.**

Si ce qui suit s'applique au mineur, soumettez les documents précisés :

☐ **Original du formulaire Recours aux services d'un représentant (IMM 5476).**
- Remplissez ce formulaire uniquement si vous utilisez les services d'un représentant, ou si vous nommez ou annulez un représentant.

☐ **Photocopies des documents de changement de nom légal.**
- Consultez l' Annexe A – Changement de nom du guide d'instructions.

☐ **Demande de correction d'une date de naissance sur un document de résident permanent ou un certificat de citoyenneté (IRM 0003).**
- Consultez l' Annexe B – Correction de la date de naissance du guide d'instructions.

☐ **Formulaire de demande de changement de sexe ou genre (IRM 0002).**
• Consultez l' Annexe C – Changement de désignation de genre du guide d'instructions.

☐ **Formulaire de résidence à l'extérieur du Canada (CIT 0177).**
• Dûment rempli, signé et daté.
• Inclure une photocopie de chaque pièce justificative requise dans le formulaire.

☐ **Traductions.**
• Si un document à l'appui n'est ni en anglais ni en français, consultez la section « Étape 4 – Remplissez le formulaire de demande » dans la guide d'instructions.

Remarque :
Si vous êtes âgé de 14 ans ou plus et que vous ne pouvez pas comprendre la portée du serment de citoyenneté en raison d'une incapacité mentale, vous pouvez demander une dispense. Vous devrez fournir une preuve à l'appui.

Pour demander une dispense de serment de citoyenneté, veuillez joindre ce qui suit :

☐ **Formulaire de demande de dispense pour les demandeurs mineurs (CIT 0554).**
• Si vous demandez une dispense de serment pour des raisons d'ordre humanitaire, veuillez remplir ce formulaire.

☐ **Formulaire d'avis médical : Dispenses relatives à la citoyenneté (CIT 0547).**
• Si vous demandez une dispense du serment de citoyenneté pour raison médicale, veuillez faire remplir ce formulaire par un professionnel de la santé autorisé à exercer au Canada.

☐ **Autres documents à l'appui relatif aux dispenses.**
• Si vous avez d'autres documents qui devraient être examinés avec votre demande de dispense, par exemple des résultats d'examens ou des affidavits, veuillez les joindre à votre demande.
• Une demande de dispense ne garantit pas l'approbation de la demande. Les demandes sont évaluées au cas par cas.